

ARRÊTÉ N° 2026-RH-167
ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE
Au titre de l'année 2026

Le Maire,
Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique ;
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;
Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;
Vu la délibération n°2020_114 du 23 novembre 2020 relative à la détermination des « ratios-promouvables » ;
Vu les lignes directrices établies par le Maire de la commune nouvelle de LE LUDE après avis du comité technique,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 2ème classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
RIBEYRON Anita	Adjoint technique
BRIAND Antoine	Adjoint technique

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
4	2	2

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus		
Total	Hommes	Femmes
2	1	1

Avancement au grade de : Animateur principal 2ème classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
DEROUAULT Claire	Animateur

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *

Total	Hommes	Femmes
1		1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents susceptibles d'être promus

Total	Hommes	Femmes
1		1

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de la Sarthe** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Ile Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Le Lude,
Le 27 mai 2026,

Le maire,
René de Nicolay



Publié le 08/06/2026